



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE LA LOUPE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mars 2015

L'an deux mil quinze, le 24 mars, à vingt heures après convocation légale en date du 11 mars 2015, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, Mme VARENNE, M. THOMAS, Mme BRANDELON, M. LAMBERT, M. FOUCAULT, Adjoint, M. GEORGES, M. GLATIGNY, M. JEROME, Mme BOUIX-ECHIVARD, M. LAFOY, Mme RENAULDON, Mme PROUST, M. LE GUERNIGOU, Mme YLMAZ, M. MALBET, M. CHANTELOUP, Mme THOMAS, M. TRAN-DINH-NHUAN, Conseillers Municipaux.

Pouvoir :

Mme CORDIER donne pouvoir à M. THOMAS

Mme TOULEMONDE donne pouvoir à Mme VARENNE

Mme GUITTET donne pouvoir à Mme BRANDELON

Excusée : Mme LEGRAND.

Secrétaire de séance : Mme VARENNE.

Approbation de la séance du 10/02/2015 à l'unanimité.

Présentation du projet concernant le Quartier Est de la ville par le Cabinet « En Perspective ».

FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Délibération n° 1
Budget général (M14) - Compte administratif 2014
Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	407 244.70
Résultats antérieurs reportés	239 105.01
Résultat à affecter	646 349.71
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement (dépenses) compte 001	- 147 506.15
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 188 076.27
Besoin de financement	335 582.42
AFFECTATION	646 349.71
Affectation en réserves (recettes) compte 1068 en investissement	335 582.42
Report en fonctionnement en recettes compte 002	310 767.29

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal, sous la présidence du doyen de l'assemblée, à l'unanimité, approuve le Compte administratif 2014 et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal

Délibération n° 2
Compte Administratif 2014 – Budget Eau
Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	8 454.91
Résultats antérieurs reportés	24 325.75
Résultat à affecter	32 780.66
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement en dépenses au compte 001	- 10 039.10
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 31 129.20
Besoin de financement	41 168.30
AFFECTATION	32 780.66
Affectation en réserves en recettes au compte 1068 en investissement	32 780.66
Report en fonctionnement en recettes au compte 002	0.00

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal, siégeant sous la présidence du doyen de l'assemblée, approuve le Compte administratif 2014 et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal

Délibération n° 3
Compte Administratif 2014 – Budget Assainissement
Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	12 021.42
Résultats antérieurs reportés	39 000.12
Résultat à affecter	51 021.54
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement en recettes au compte 001	163 553.62
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION	51 021.54
Affectation en réserves au 1068 en investissement	0.00
Report en fonctionnement en recettes au compte 002	51 021.54

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal, siégeant sous la présidence du doyen de l'assemblée, approuve le Compte administratif 2014 et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal

Nous remercions la Responsable de la Trésorerie de La Loupe pour sa présentation concernant la valorisation du compte de gestion 2014.

Délibération n° 4
Budget « le Chêne doré » (M14) - Compte administratif 2014
Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	16 367.71
Résultats antérieurs reportés	9 280.19
Résultat à affecter	25 647.90
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement en recettes au compte 001	267 003.71
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION	25 647.90
Affectation en réserves en recettes au compte 1068 en investissement	0.00
Report en fonctionnement en recettes au compte 002	25 647.90

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal, siégeant sous la présidence du doyen de l'assemblée, approuve le Compte administratif 2014 et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal

BUDGET PRIMITIF 2015

Budget général (M 14) – Budget primitif 2015

- Fonctionnement	3.384.199,12 €
- Investissement	1.833.858,92 €

Il est précisé que la section d'investissement sera augmentée en dépenses et en recettes, par opération d'ordre, d'un montant de 1.052.075,02 € correspondant à une régularisation comptable due aux opérations de crédit-bail conclues antérieurement. La section investissement s'équilibre donc à 2 885 933.94 €.

Le budget primitif 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Budget Eau (M49) – Budget primitif 2015

Fonctionnement	57.701,04 €
Investissement	336.755,57 €

Le budget primitif 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Budget Assainissement (M49) – Budget primitif 2015

Fonctionnement	147.121,46 €
Investissement	287.271,62 €

Le budget primitif 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Budget « Le Chêne Doré » - Budget primitif 2015

Fonctionnement	25.647,90 €
Investissement	267.003,71 €

Le budget primitif 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération n° 5
Fixation des taux d'imposition 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour 2015, à savoir :

Taxe d'habitation	11.68%
Taxe foncière (bâti)	22.06%
Taxe foncière (non bâti)	33.66%

Délibération n° 6
Subvention aux associations 2015

Les membres du Conseil Municipal ayant un intérêt dans une association quittent la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2015
Comité des Fêtes (St Thibault)	20 000 €
A.A.J.C.L.L.	300 €
U.C.I.A.	8 500 €
ADMR Canton de La Loupe	600 €
Tranche de vie	450 €
Les Aînés Loupéens	1 000 €
Marché ambulant du Perche	300 €
Collectionneurs des Portes du Perche	300 €
Atout vents	3 500 €
Clé des Chants	800 €
Société Mycologique	200 €
Indépendants du Perche	500 €
Sol en bulle	500 €
Ensemble dans la maison des bruyères	700 €
Coop EMA (école maternelle « les écureuils »)	1 300 €
Coop Ecole Roland Garros	1 000 €
Collège Jean Monnet (réserve voyage)	3 000 €
ALPE (Parents d'élèves)	500 €
APPEL Ecole privée	500 €
APEEP	500 €
Perche/Québec	200 €
Gymnastique Volontaire	1 200 €
Moto cœur 28	300 €
Dans le mille	1 000 €
Stade Loupéen	24 400 € + 3 600 € réserve
Les Anciens Combattants	400 €
Médaillés Militaires	250 €
Amicale Pompiers	1 500 €
USEP 28	500 €
Centre de secours de Senonches	150 €
Comice Agricole	3 500 €
COMPA	20 €
Prévention Routière	120 €

Délibération n° 7
Stade Loupéen - Convention

Conformément aux dispositions de la loi 2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret d'application n° 2001-495 du 06/06/2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la ville doit notamment lorsque le montant de la subvention dépasse 23 000 € conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire : ce qui est le cas avec le Stade Loupéen.

Cette convention doit mentionner l'objet, le montant de la subvention ainsi que les conditions d'utilisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

Délibération n° 8
Ecole Notre Dame des Fleurs – Participation obligatoire

Comme tous les ans, une participation financière obligatoire est versée à l'école Notre Dame des Fleurs. Son montant est calculé sur la base d'un « coût moyen » par élèves des écoles publiques de la commune. Ce coût est déterminé par les textes. Pour 2015, elle est de 397.97 € par élèves domiciliés à La Loupe (75 élèves).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement de cette participation qui est de 29 847.75 € pour 2015.

Délibération n° 9
Ecritures comptables

Après vérification et en accord avec la trésorerie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régulariser plusieurs opérations de crédit-bail dont la clôture des comptes n'avait pas été complète, à savoir :

Compte 1676	- 1 052 455.62 €
Compte 192	+ 1 052 455.62 €

Cette écriture est prévue au budget primitif 2015 de la commune.

Fin de la séance à 22h30